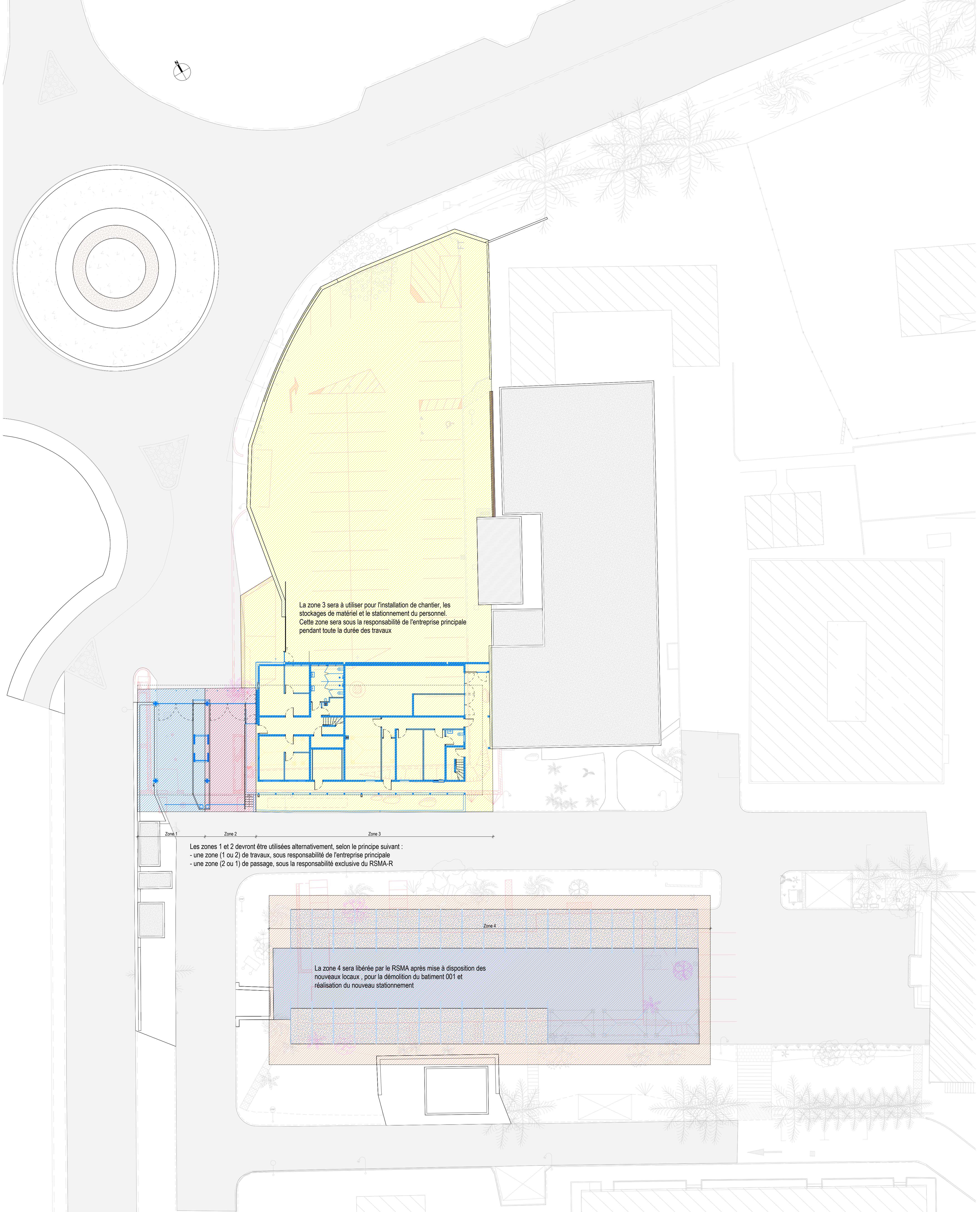




La zone 3 sera à utiliser pour l'installation de chantier, les stockages de matériel et le stationnement du personnel. Cette zone sera sous la responsabilité de l'entreprise principale pendant toute la durée des travaux

Les zones 1 et 2 devront être utilisées alternativement, selon le principe suivant :
- une zone (1 ou 2) de travaux, sous responsabilité de l'entreprise principale
- une zone (2 ou 1) de passage, sous la responsabilité exclusive du RSMA-R

La zone 4 sera libérée par le RSMA après mise à disposition des nouveaux locaux, pour la démolition du bâtiment 001 et réalisation du nouveau stationnement

QUARTIER SUACOT

Quartier Suacot - Terre Sainte

Maitrise d'ouvrage : RSMAR



Quartier Suacot
97 448 SAINT-PIERRE cedex
e-mail : jeanjacques.glica@smar.re

Maitrise d'Oeuvre :

Architecte mandataire : TandM Réunion
13 rue de la Laiterie - 97410 Saint Pierre
T: 02 93 47 17 34
e-mail : louis@tand-m-architectes.com
web: www.tand-m-architectes.com

BET Structure : EMCI
e-mail : emci.mickaelmadure@emci.re

BET VRD : ISOFLU
e-mail : isoflu@isoflu.fr

BET Fluides : AIR
e-mail : a.toullec@darwin-concept.fr

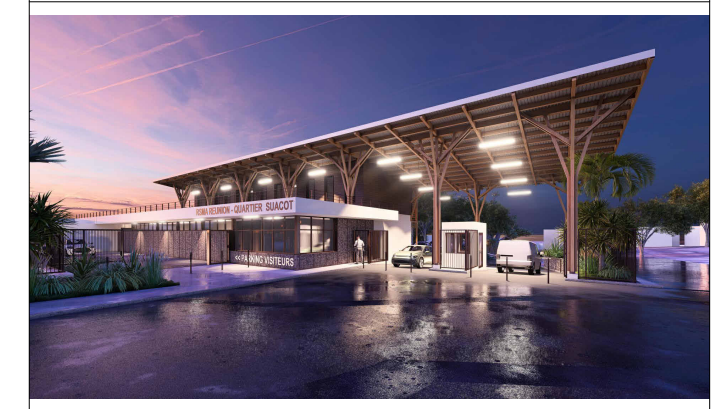
BET QE : Résiliens
e-mail : simon.chauvat@resiliens.re

Paysage : AWE
e-mail : awe.paysage@gmail.com

Economiste : CIEA
e-mail : awe.paysage@gmail.com

DCE

Zones d'intervention
Pour phasage chantier



Affaire : R150-02			DECEMBRE 2025			Ech. 1 : 200	
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	LOT	IDEN	N° SERIE	INDICE
TMR	QSU	DCE	PLG	ARC	ZON	020105	